

NOUVELLES POLITIQUES

NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

DECADI 20 Thermidor,

(Ere vulgaire)

Vendredi 7 Août 1795.

Mouvements des troupes russes en Pologne. — Nouveaux détails sur des mouvements populaires de Londres. — Avantage importé sur les choux, près d'Angers. — Jugement de la commission militaire établie à Quiberon pour juger les émigrés pris dans cette île. — Dénonciation d'assassinats dans les départemens. — Rapport de la loi qui crée une commission pour juger les détenus. — Prise de quatre bâtimens ennemis.

A V I S.

Les Souscripteurs et les Agens des Postes, dont les Abonnemens expirent à la fin de Thermidor, sont invités à les renouveler incessamment, s'ils ne veulent point éprouver d'interruption. Le prix est actuellement de 100 liv. pour six mois, et 50 liv. pour trois mois. Les Abonnés qui n'envoient point ce nouveau prix, recevront seulement la feuille au prorata de la somme qu'ils auront adressée. Le Bu eau d'Abonnement est toujours rue des Moulins, n°. 500.

P O L O G N E.

De Varsovie; le 8 juillet.

Indépendamment des 30 mille Russes destinés à occuper la Pologne & la Lithuanie, il se rassemble encore sur les frontières de la Moldavie 60 mille hommes, & en Finlande 52 mille.

Le 3, un corps russe de 8 à 10 mille hommes, composé probablement de troupes de nos environs, & particulièrement de celles du camp de Willano, passa la Vistule & continua sa marche pour la province de l'Ukraine.

Tous les jours on remarque des changemens dans les positions des troupes russes de nos environs: elles partent, elles reviennent; mais avec cela elles semblent plutôt diminuer qu'augmenter.

On parle à présent, d'une manière assez positive, d'une déclaration de l'impératrice de Russie, relative aux affaires de la Pologne, qui paroîtra dans peu. Les avis sont très-partagés sur le contenu de cette déclaration. Au reste, on assure que l'ultimatum de la cour de Russie est déjà envoyé à Berlin.

La Lithuanie semble devoir rester au pouvoir de la Russie; tout s'y fait au nom de l'impératrice.

Dans la Prusse méridionale, on doit suspendre dans

plusieurs villes, les travaux commencés aux édifices publics, & on doit travailler avec la plus grande activité aux fortifications de Lenezyce.

Le feld-maréchal Suwarow partira, ces jours-ci, pour les frontières de la Turquie. Il sera remplacé par le comte de Fersen qui doit déjà être à Grodao.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 17 juillet.

Le maire a mandé à l'assemblée du conseil d'état, que le conseil privé avoit pris quelques résolutions relatives aux conjonctures présentes, & qu'entr'autres celle-ci avoit été prise: Qu'on devoit manger aussi peu de pain qu'il seroit possible, & qu'on devoit suppléer à cet aliment par la viande, les pommes-de-terre & autres légumes & même faire du pain avec des farineux. On a dans la même assemblée destiné une somme de 1000 liv. sterlingts pour faciliter aux pauvres les moyens de se procurer le pain des riches.

Les fermentations qui ont eu lieu depuis quelques tems à cause de la guerre, commencent à dégénérer en révolte ouverte. Depuis le 9, la populace de Londres s'est ameutée plusieurs fois. Une grande foule de peuple s'est rassemblée pendant plusieurs jours aux environs de Charing Cross, & sous le prétexte de vouloir détruire la maison d'un vendeur d'hommes, ils ont porté la main sur celle du ministre Pitt. Une gazette du matin assure qu'après avoir cassé les vitres, on avoit commencé à démolir l'hôtel, lorsque la garde voisine accourut assez tôt pour disperser le peuple. Un homme qui portoit un sac de farine sur son dos, étoit chef de cette populace. Ils accusent M. Pitt d'être l'auteur de la disette, & ils disent qu'il donne la famine à l'Angleterre pour nourrir l'armée des émigrés. Le comte Mornigton, qui avoit dîné ce jour-là avec M. Pitt, fut blessé d'une pierre qu'on avoit lancée à travers les fenêtres.

A la suite de cette scene, la populace alla établir le

théâtre de ses fureurs dans la maison d'un recruteur, située à Georgetfeld, au-delà du pont de Westminster. Elle détruisit cette maison, en enleva les meubles qu'elle porta près des obélisques, & elle en fit un feu de joie. La milice accourut, on fit lecture de l'acte de révolution; mais le peuple n'en ayant tenu compte, la cavalerie fonça dessus, & renversa un grand nombre de séditieux qui furent blessés par les pieds des chevaux.

Le nombre des révoltés à Whitehall étoit de 12 mille. Pour les tenir en respect, on planta un canon; mais le canon ne leur en a point imposé, & ce matin ils ont attaqué la maison de la garde où on avoit déposé quelques-uns de leurs camarades, & ils les ont délivrés.

FRANCE

DÉPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE.

D'Angers, le 13 thermidor.

Les colonnes républicaines, sorties de cette ville le 8, sont rentrées dans la nuit du 11; elles ont parcouru les parties des districts d'Angers & Segré, occupées par les chouans. Par-tout ces scélérats ont pris la fuite à l'approche de nos intrépides défenseurs de la patrie; cependant 30 ou 40 brigands ont péri dans cette expédition: ils ont laissé dans leur fuite des armes, des souliers & des chapeaux.

Les rapports des commandans des différentes colonnes attestent que dans cette sortie les personnes & les propriétés ont été respectées.

Le citoyen Lapuisseau, hussard au 11^e régiment, s'est distingué par un trait de courage qui mérite d'être connu. Frappé sur la figure d'un coup de crosse de fusil, démonté & désarmé, il s'est attaché à son adversaire, qu'il a combattu corps à corps & l'a fait expirer sous ses coups. Cette action est une nouvelle preuve de l'intrépidité & du sang-froid que conservent les républicains dans les plus grands dangers.

(Extrait des Affiches d'Angers).

De Paris, le 13 thermidor.

Il y a dans les environs de cette ville des brigands qui se portent en force considérable la nuit & se présentent pour piller les fermes & les maisons dans les villages: ces scélérats ont déjà commis quelques meurtres sur les routes.

On écrit d'Epernay que le prince de Staremborg est pressé dans cette ville, se rendant à Paris, où on croit qu'il vient traiter de l'échange convenu de la fille de Louis XVI avec les députés retenus en Autriche. On assure qu'elle a été conduite hier du Temple à la maison de Belhomme.

On apprend que la commission militaire, établie pour juger les émigrés pris les armes à la main à Quiberon, a ouvert sa première séance le 10, & a condamné à mort seize de ces prisonniers, parmi lesquels étoit le jeune Sombreuil & l'évêque de Dol. Ils ont été fusillés, a-peu-près dans le même moment où Tallien faisoit, à la tribune de la convention, le rapport de la mémorable journée du 2. Sombreuil étoit fils du ci-devant gouverneur des Invalides. On se rappelle que ce vicillard, prisonnier à l'Abbaye au 2 septembre 1792, fut attaché à la mort par l'éloquente douleur de sa fille, prisonnière avec lui. Les juges-bourreaux du tribunal de Robespierre, furent plus cruels

que ceux de l'Abbaye; ils firent périr, le même jour, Sombreuil & un de ses fils. La ci-devant présidente Rosambo, fille du célèbre & malheureux Malesherbes, étoit enfermée avec lui à Port-Libre; on vint les chercher, pour les conduire à la conciergerie; elle rencontra sur son chemin la jeune Sombreuil, qu'elle embrassa tendrement, en lui disant avec calme: *Vous avez eu le bonheur de sauver la vie à votre père; j'ai la consolation de mourir avec le mien.* Elle a joui trop peu de tems du fruit de sa piété filiale.

La convention vient de nommer Cochon pour aller en qualité de représentant du peuple dans les départemens de l'Ouest. C'est un des représentans qui ont été envoyés en Hollande après la conquête. Il y a montré un esprit droit & conciliateur, qui lui a mérité l'estime & les regrets des patriotes hollandais les plus éclairés.

Un journaliste stipendié, qui paroît avoir pour consigne de tâcher de faire peur à ceux qui oseroient avancer quelque opinion contraire aux vues de son parti, a relevé plaisamment, dans sa feuille du 17, deux articles des *Nouvelles Politiques*.

L'un regarde la marche d'une de nos armées en Italie, annoncée dans notre feuille du 16. Le censeur, profond politique, craint que le général qui commande l'armée autrichienne d'Italie, n'apprenne par une gazette de Paris que 25 mille hommes s'avancent de son côté. Nous craignons, nous, que le journaliste constitué ne serve fort mal ses constituans. Pour être utile, il ne faut pas être ridicule.

Nous avons annoncé l'attroupement de populace anglaise, qui, après avoir cassé les vitres de M. Pitt, étoit allé dévaster deux tavernes hors de Londres, dont les meubles avoient été pillés ou brûlés.

Le journaliste affirme qu'ayant annoncé lui-même, huit jours auparavant, ces mouvemens, nous avions assuré positivement que ces mouvemens étoient faux. Nous assurons positivement que nous n'avons jamais assuré cela. Il faut avoir quelque tic naturel contre la vérité pour la chercher à si peu de frais.

Il nous reproche d'appeler populace ce que les anglais appellent populace, & brigands, les brigands qui vont dévaster les maisons des particuliers, briser, piller & brûler leurs propriétés; est-ce que notre censeur voudroit que nous les appellassions des patriotes énergiques, ou égarés? Nous ne sommes disposés, à adopter ni sa morale ni son langage. On pourroit croire que ceux qui approuvent qu'on pille les cabarets de Londres, ne seroient point scandalisés qu'on pillât les épiciers de Paris. Mais le bon tems pour les brigands est passé, & nous l'espérons, sans retour.

PERCE, SEQUAR.

Aux Auteurs des Nouvelles Politiques.

A la clémence. Ce toast a fait verser de douces larmes à votre sensible correspondante. Il me rappelle la légende du sceau des Etats-Unis d'Amérique, qui est justice & miséricorde: c'est Guillaume Penn qui la choisit, & elle s'y est conservée. Cette douceur, cette générosité, qui, pendant tant de siècles, a assigné à la France un rang si honorable au milieu des nations, & qui lui a valu l'estime & l'amour du monde, me rappelle cet autre trait de don Louis de Haro & de Mazarin, lors des conférences pour la paix des Pyrénées. Le ministre espagnol

témoignoit au cardinal son étonnement de ce que la France, quoique déchirée par les guerres civiles, ne perdoit rien de sa splendeur : *En voulez-vous savoir le secret ?* lui répondit Mazarin, *c'est que les loix de la France sont toutes miséricordieuses.*

DU DIVORCE.

Dans le moment où la convention a commencé à s'occuper de la révision de la loi du divorce, c'est peut-être l'instant de faire connaître un ouvrage de madame Necker, imprimé après sa mort, qui contient les principes les plus purs sur ce sujet important. Peut-être trouvera-t-on que cette question n'y est pas assez philosophiquement traitée; mais il y a aussi des vérités utiles dans les aperçus du sentiment. Vauvenargues a dit : *Les grandes pensées viennent du cœur*; & il ne paroît pas en effet, que la masse des lumières soit augmentée depuis qu'on a tari cette source.

Madame Necker se déclare contre toute espèce de divorce; nous ne partageons pas son opinion: mais ce qu'elle dit sur le respect qu'on doit à l'institution du mariage & sur le bonheur qui peut en résulter, est applicable à toutes les loix relatives aux mœurs, alors que ces loix ne seront empreintes de cet esprit sauvage, dont les dévastations en tout genre ont laissé parmi nous de si profondes traces.

Le style de madame Necker est plein d'imagination & d'idées; c'est même l'abus de ces avantages qu'on peut lui reprocher; elle recherche peut-être trop; elle exagère quelquefois, & il faut savoir séparer de ses propres qualités ce qu'elle y ajoute, pour rendre à son esprit la justice qui lui est due. Mais nous allons citer des morceaux où il nous paroît que ce défaut même n'existe point: « La solitude est sans doute un des plus grands malheurs de l'âge avancé; être deux, est déjà un moyen de se rassurer dans les ténèbres qui environnent le tombeau: mais il faut une grande réunion de circonstances, de bienfaits & d'estime, pour que des vieillards, s'aidant mutuellement à supporter le poids des années, parviennent à se rendre la vie agréable; cependant l'on a vu des exemples de ce bonheur octogénaire; c'est un lot qu'on gagne rarement; & pour être en droit de le tirer dans l'urne de la destinée, il faut plus que l'innocente pureté de l'enfance, il faut celle de la vieillesse; il faut que de longs jours représentent une longue suite de sentimens délicats & d'actions nobles & excellentes; il faut que le son d'une voix chérie, des paroles sensibles & toujours amies, soient, pour les époux, comme ces airs connus qui rappellent, à une grande distance, les plaisirs de la jeunesse & les douceurs de la patrie, & qui nous y retiennent pour vivre & mourir dans son sein.

« Deux époux attachés l'un à l'autre, marquent les époques de leur longue vie, par des gages de vertu & d'affections mutuelles; ils se fortifient du tems passé, & s'en font un rempart contre les attaques du tems présent; ah! qui pourroit supporter d'être jetté seul dans cette plage inconnue de la vieillesse? Nos goûts sont changés; nos pensées sont affoiblies; le témoignage & l'affection d'un autre sont les seules preuves de la continuité de notre existence; le sentiment seul nous apprend à nous reconnaître; il commande au tems d'alléger un moment son empire; ainsi, loin de regretter le monde qui nous fait, nous le fuyons à notre tour; nous échappons à des intérêts qui ne nous atteignent déjà plus; nos pensées s'agrandissent comme les ombres

à l'approche de la nuit, & un dernier rayon d'amour, qui n'est plus qu'un rayon divin, semble former la nuance & le passage des plus purs sentimens que nous puissions éprouver sur la terre à ceux qui nous pénétreront dans le ciel.

« Pauvre nature humaine, chancelante sous le poids des années, une main tremblante pourroit encore se joindre à ta main tremblante; le divorce vient te ravir cette dernière consolation; faudra-t-il que la tombe se referme sur des cœurs sensibles, sans qu'elle soit arrosée de quelques larmes? Jeunes gens sans prévoyance, tout vous paroît infini sur la terre, vous puisez le tems sans mesure & bientôt il n'existera plus pour vous; ou si quelque secrète inquiétude vous avertit enâme de la brièveté de la vie, vous cherchez à vous déguiser cette pensée, & vous demandez au monde & à ses distractions un abri contre vos allarmes; mais ne vaudroit-il pas mieux préparer à l'avance votre asyle dans une ame tendre & vertueuse, dans un cœur véritablement à vous, & n'est il pas raisonnable de sacrifier à ce dessein quelques volontés capricieuses, quelques rapports passagers de figure, d'esprit ou d'opinion?

Il est beau ce morceau sur la vieillesse, & ce n'est pas au sentiment seul qu'il faudroit l'appliquer, c'est aussi à ces époques de la vie, où l'homme a pour un moment toutes les facultés, toutes les jouissances du pouvoir; ah! qu'il se prépare alors des souvenirs pour son existence privée! Qu'est-ce que les applaudissemens de tribune, appellés glorieux, où l'esprit de parti couronne ce qu'un autre esprit de parti s'efforce d'avilir? qu'est-ce que l'image de tels instans, auprès du bonheur d'avoir sauvé la vie à quelques infortunés? Dans la retraite, à son lit de mort, est-ce la motion qu'on a faite, est-ce la bataille qu'on a gagnée, dont le souvenir nous suit, ou bien les secours donnés aux malheureux, & la douce conscience du bien qu'on a fait?

Citons encore ce morceau qui peint deux beaux caractères à-la-fois.

« Et vous, que j'ai reçu du ciel pour remplir le vide effrayant que la mort fait autour de moi, unique possesseur de toutes les affections de mon ame, je vous demande pardon d'avoir pu prononcer seulement ce mot de divorce; la plume devoit s'échapper de mes mains quand votre image chérie s'est offerte à ma pensée. Que mon ame soit donc à jamais unie à la tienne, & s'il étoit un nom plus intime que celui d'époux, qui désignât mieux à chaque instant les nœuds indissolubles de deux existences amies, c'est ce nom que je choisis, par un sentiment différent de celui d'héroïsme, mais mille fois plus tendre; oui, s'il étoit un engagement plus fort encore, si l'on pouvoit se lier d'une chaîne qui embrassât la mort & la vie, c'est celle que je préférerois & qui ajouteroit à mon bonheur. Ne crois pas même que la mort nous sépare jamais; apprends qu'il n'est ni chimère, ni illusion pour les ames véritablement tendres & pures; toutes les existences, tous les biens se réalisent pour elles; la mort n'élève que les apparences; je veillerai donc autour de toi quand d'autres croiront que je ne suis plus; je communiquerai librement avec ton cœur & tes pensées; tu supporteras la vie, tu seras instruit par un instinct secret de cette mystérieuse vigilance d'un cœur toujours à toi, toujours plus à toi. . . . »
C'est ainsi que M. Necker est chéri de tous ceux qu'il

aine. Robespierre, quatre jours avant de mourir, disoit aux jacobins : *M. Necker est un tyran dans sa famille*. Il sentoit que les vertus privées sont le garant des vertus publiques, & ce monstre sanguinaire accusoit comme pere & comme époux le meilleur des époux & des peres. Il viendra un jour où toutes les accusations prodiguées contre M. Necker seront jugées comme celle-ci. Mais qui de nous a le tems d'être juste ? A quoi serviroit d'ailleurs de relever les statues renversées, quand le tremblement de terre dure encore ?

CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen MAUNOU.

Séance du 19 thermidor.

Lehardy a rendu compte de la manière dont on a célébré, à Rouen, la fête du Malheur, la seule de toutes celles instituées sous Robespierre qu'il fût permis aux Français de conserver. L'assemblée ordonne l'insertion au bulletin du récit de Lehardy.

Quelques membres dénoncent des assassinats, commis dans divers départemens, entr'autres celui d'un huissier, condamné à six années de fers, & que l'on a, à Avignon, arraché du poteau, où il étoit exposé, pour le mettre en pièces ; comme Goupillau, dans le récit qu'il a fait de quelques-uns de ces assassinats, inculpoit le représentant Chambon ; Legendre & quelques autres membres ont demandé qu'on attendit pour accuser un homme qu'il fut présent. — Le tout a été renvoyé au comité de sûreté générale.

Henri Larivière est monté à la tribune ; au nom des trois comités de salut public, de sûreté générale & de législation, il a demandé le rapport du décret qui ordonne qu'une commission de 12 membres sera créée dans le sein de l'assemblée pour juger quels sont entre les détenus ceux qui doivent être renvoyés pardevant les tribunaux. L'opinant a exposé que l'opinion publique réclamait de toutes parts contre un décret contraire aux principes qui offroit une cumulation de pouvoirs des plus dangereuses.

Dans le reste du projet de décret il étoit proposé de faire décider par les tribunaux de district, quels détenus devoient être renvoyés aux tribunaux criminels.

Une longue & vive discussion s'est engagée.

Un membre a demandé la question préalable sur le projet de décret, & le maintien de celui qui crée une commission.

Gamon a exposé avec force qu'il étoit tems enfin de venger la France des forfaits commis par les terroristes dont rien ne peut abattre l'audace ; par-tout où quelques troubles éclatent, ils paroissent avec leurs figures sombres & sanglantes ; ils osent menacer encore de replonger la France dans ce gouffre de maux dont elle sort à peine ; c'est l'impunité qui les cahardit.

Quirot convient qu'il faut punir les assassins & les voleurs ; mais ils se plaignent de ce qu'en s'élevant sans cesse contre les terroristes, parmi lesquels on a confondu d'excellens patriotes, on ne dit rien de terroristes bien plus

dangereux, de ceux qui assassinent par-tout les républicains & pour cela seuls qu'ils sont républicains.

C'est vrai, s'écrie Goupillau, de Fontenay.

Quirot se plaint aussi de ce que les ennemis de la liberté trouvent grace devant les tribunaux ; il cite, en exemple, un espion, traduit devant la commission militaire, & que cette commission a acquitté.

De violens murmures s'élevèrent contre cette manière de dénoncer les tribunaux qui acquittent.

Comme plusieurs membres démontrent les inconvéniens du projet de décret en général, on en demande l'ajournement, mais on insiste pour que le premier article soit décrété.

Lehardy demande la parole pour une motion d'ordre : il dit que c'est à l'unanimité que la convention avoit porté le décret dont on demande le rapport. (On murmure).

Je parle sans m'être concerté avec personne, reprend Popinaut. (Nouveaux murmures).

Lehardy continue ; il assure que l'amour-propre de quelques membres ayant été blessé, ils se sont concertés.

Des murmures interrompent encore Lehardy ; on demande qu'il se renferme dans la question ; le président l'y invite : il expose que le décret qu'on propose est plus dangereux que celui même que Lahaye avoit présenté d'abord.

Plusieurs membres parlent pour ou contre au milieu de l'agitation & souvent du bruit.

Larivière représente que l'assemblée ne peut pas violer les principes, & heurter de front l'opinion publique.

Louvet se lève avec vivacité & demande la parole : elle est à Tallien ; il demande qu'on décrète le premier article, & ajourne le reste ; il fait sentir à combien de haines l'assemblée s'exposeroit, si elle nommoit une commission dans son sein ; elle s'avileroit réellement.

Si quelque coupable échappoit à la justice, c'est à elle qu'on s'en prendroit. Louvet est du même avis ; mais il pense que ce qu'on donne pour l'opinion publique, n'est qu'une opinion factice, dirigée par quelques meneurs ; on a osé parler d'indulgence pour des émigrés : non, s'écrie Louvet, j'en jure par la presque totalité de cette assemblée, les baveurs de sang n'échapperont pas à la justice. (Non, non, s'écrie-t-on ; l'assemblée se lève) ; mais j'en jure aussi par cette assemblée, nous ne retomberons pas sous le joug d'une loi. (Nous, non, l'assemblée se lève de nouveau).

On demande que la discussion soit fermée ; l'épreuve paroît douteuse : quelques membres veulent parler ; on demande une seconde épreuve. Non, s'écrie André Dumont, qu'on donne à parole à tout le monde, & je la demande. — Mais alors, dit Legendre, il faut suivre l'ordre des paroles. — On se recruta pour que la discussion soit fermée, & le décret portant création de la commission dont il s'agissoit, est rapporté ; le reste est ajourné.

D'fermond annonce qu'une flotille française, après avoir brûlé 70 bâtimens à l'ennemi, en a amené 4 richement chargés dans le port de Rochefort.

Cette nouvelle, vivement applaudie, sera insérée au bulletin.